



**Un message
pour la mer** P.8



**Un jour
de dengue** P.10



**Un hôtel qui
marche bien** P.12



**L'Angleterre
selon Genesis** P.18

La **Corse** *Votre hebdo*

Semaine du 15 au 21 novembre 2013 - N° 744

corse-matin
www.corse-matin.com

Le centre penche à droite

Avec « L'Alternative », regroupement dont ils ont signé la charte, Jean-Louis Borloo et François Bayrou ont acté le rapprochement des blocs centristes, l'UDI et le MoDem, dans une perspective électorale qui se situe clairement dans l'opposition à François Hollande

En page 3

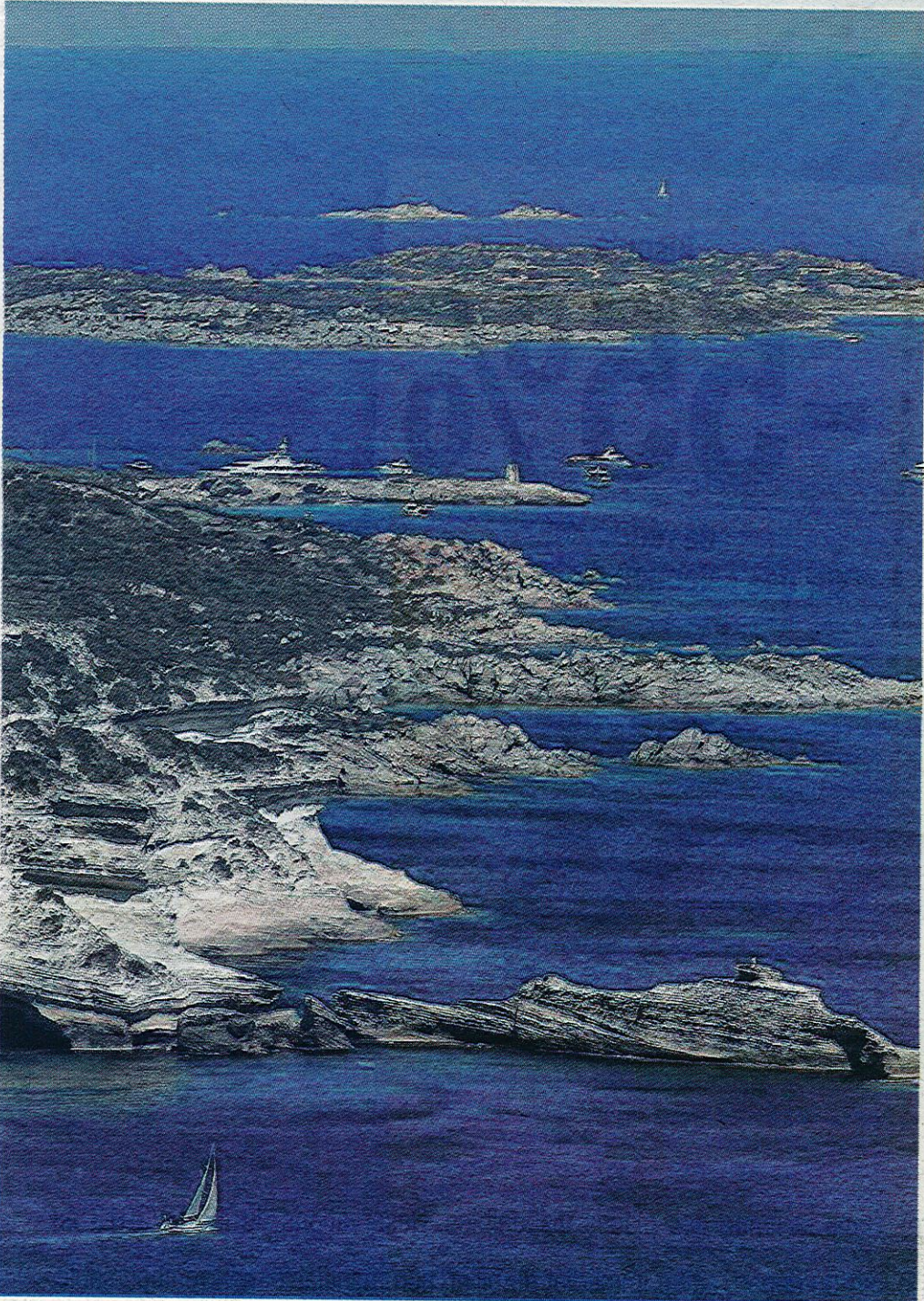
Un message pour la mer



Lancement du Message d'Ajaccio : une ambition affirmée pour défendre l'environnement marin.

(Photo Jean-Pierre Belziti)

Un appel sur la préservation du milieu marin a été lancé au niveau international à Ajaccio, avec une demande pressante concernant l'extension des aires marines protégées. Mais les logiques nationales d'exploitation et un droit qui reste à écrire concernant la haute mer entravent le processus



Le parc marin de Bonifacio, bientôt inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco.

(Photo Michel Luccioni)

L'appel sur la préservation du milieu marin, lancé samedi 26 octobre par dix-neuf ministres, quelques ambassadeurs et nombre de représentants d'organisations internationales réunis en Corse, a un nom qui sonne bien : le Message d'Ajaccio. Cela l'aidera-t-il à être entendu ?

Aux côtés de Paul Giacobbi, président du conseil exécutif de Corse mais surtout, en la circonstance, de l'Agence française des aires marines protégées, le ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a bien sûr, dans la ville impériale, évoqué la Corse, avec la mise à l'étude d'un parc naturel marin autour du Cap.

3 millions d'euros sur deux ans pour la protection du milieu marin en Méditerranée

Avec le ministre de l'Écologie italien, Andrea Orlando, il a échangé sur les accords intergouvernementaux entre les deux pays sur différents dossiers relatifs à l'environnement. Il a surtout annoncé que la France et l'Italie élaboreraient une candidature conjointe pour l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO du parc marin international des Bouches de Bonifacio et du parc national de l'archipel de la Maddalena, en Sardaigne.

De plus, il a été créé un Fonds fiduciaire pour les Aires marines protégées de Méditerranée, qui permettra de gérer celles-ci, avec à terme la constitution d'un réseau écologique d'aires marines protégées en Méditerranée, ce que souhaitent, entre autres, Monaco, Chypre, la Tunisie et l'Italie.

Le ministre a précisé quels étaient ses engagements financiers dans ce domaine pour les deux prochaines années : 3 millions d'euros pour la protection du milieu marin

en Méditerranée, sur un total de 20 millions d'euros de soutien. L'Afrique de l'Ouest (3,7 millions d'euros), l'Océan Indien (5,5 millions d'euros), le Pacifique (6,5 millions d'euros) sont un peu mieux lotis. La France a également annoncé son adhésion au Global Partnership for Ocean, émanation de la Banque Mondiale pour la préservation des océans.

La déclaration d'Ajaccio se fondait sur un travail préalable, qui avait déjà formulé des vœux en forme d'engagements : elle se posait en conclusion du congrès Impac3 qui avait occupé à Marseille, une semaine durant, 1 500 participants venus de 90 pays. Scientifiques, experts, décideurs politiques, élus de collectivités et communautés locales, artistes et représentants du monde de l'entreprise, membres d'ONG, financeurs, gestionnaires d'APM (aires marines protégées)... en sont venus à une conclusion commune – et urgente : il faut se donner les moyens d'atteindre l'objectif de 10 % d'aires marines protégées d'ici 2020, contre 3 % aujourd'hui.

Cette pressante demande avait déjà connu des accords de principe dans le cadre des Nations Unies à travers une Convention sur le droit de la mer souvent considérée comme de pure forme.

La santé des océans est essentielle pour le maintien de la vie sur la planète

Les États sont conscients qu'il faut s'engager pour défendre la biodiversité marine... Mais ils ne s'engagent pas vraiment, admettant de laisser la facture aux générations futures. Aujourd'hui, les déclarations ne suffisent plus : « La santé des océans est essentielle pour le maintien de la vie sur l'ensemble de la planète », rappelle-t-on. Les réserves marines ne sont pas inépuisables,

soumises à la pollution et aux prélèvements sauvages, et cela dépasse le cadre de l'écologie. Mais s'il est difficile d'imposer une Ecotaxe à l'échelle d'une région, qu'en est-il alors de règles strictes au niveau planétaire !

Créer des aires marines protégées, soit, mais il faut les gérer et y imposer une réglementation, une surveillance. Cela a un coût, mais surtout cela indispose tout un pan de l'économie qui vit de la mer, une mer considérée comme une zone de non droit, où l'on puise dans les ressources alimentaires, mais aussi dans les ressources minérales et fossiles. Deux chiffres sont significatifs : les deux tiers de la planète sont des étendues maritimes et 64 % des océans échappent aux juridictions internationales, et il n'est pas exagéré de dire qu'en haute-mer règne la loi du plus fort, si ce n'est du plus prédateur... Il est donc recommandé aux nations ayant une façade maritime de dépasser leur égoïsme et la sorte d'accaparement concurrentiel qu'elles mettent en pratique les unes vis-à-vis des autres. L'Europe, par exemple, évoque « la planification spatiale en mer », donc le partage des zones par les activités économiques, du tourisme aux transports en passant par les éoliennes, les signataires souhaiteraient que soient évoqués aussi des « objectifs de conservation de la nature. »



Une nécessité s'impose, alors que toutes les économies sont à la rigueur : le dialogue et la recherche de partenariats. Avec la société civile, avec les financeurs de travaux scientifiques, avec les usagers de la mer en général, avec les pêcheurs. En outre, à un autre niveau, toutes les options de « deals » internationaux, pour peu qu'ils aillent dans le bon sens, peuvent être ouvertes. Par exemple, le porte-parole du gouvernement des Seychelles a évoqué l'idée d'échanger l'annulation de la dette de son pays contre la mise en place d'une vaste AMP autour de l'archipel...

Au congrès de Marseille, la satisfaction a été mitigée. Selon les experts, des avancées ont été constatées, mais l'ensemble reste insuffisant, en raison du manque de volonté, du manque de moyens, mais aussi, lorsque les initiatives existent, du manque de synergie entre elles. A développement durable doit répondre le financement durable, mais tout n'est pas question que d'eau détrempée et d'argent manquant. Le congrès a souligné que « la mer a une valeur culturelle, philosophique et spirituelle. La prise en compte de cette dimension est essentielle pour mobiliser l'ensemble de la société autour de la préservation des océans. »

Cette société doit mesurer l'enjeu : à ce titre, les aires marines protégées fourniront « un mètre étalon permettant de jauger l'impact des activités humaines et les effets que peut et doit produire une gestion avisée. Car comment mener à bien des opérations de restauration si nous ne savons pas à quoi ressemblent des écosystèmes sains ? »

Jacques RENUCCI
jrenucci@nicematin.fr

Des extraits du Message d'Ajaccio

Nous, ministres, représentants de toutes les grandes régions du monde, réunis à Ajaccio le 26 octobre 2013, ...Soulignons que la santé des océans est essentielle pour le maintien de la vie sur l'ensemble de la planète et, qu'en leur sein, les aires marines protégées, y compris les réserves marines fortement protégées, jouent un rôle crucial pour protéger la biodiversité marine dont la pérennité est vitale pour le développement durable et l'avenir de l'humanité,

Sommes préoccupés par le fait qu'avec moins de 3 % des océans couverts par des aires marines protégées, le niveau de protection nécessaire est encore loin d'être atteint, ce pourcentage étant encore plus faible si l'on ne prend en compte que les seules aires protégées bénéficiant d'une réelle gestion,

Nous lançons ce jour le Message d'Ajaccio, celui de l'urgence de l'action, de la mobilisation, de la volonté d'agir ensemble à tous les niveaux pour relever les défis :

...Nous soulignons que ces aires protégées doivent concerner l'ensemble des écorégions représentatives de la diversité des océans et couvrir pour ce faire toutes les zones pertinentes, côtières ou au large, y compris dans les grands fonds, qu'elles soient situées en zones sous juridictions nationales ou au-delà des juridictions nationales,

Nous encourageons l'association étroite de toutes les composantes de la société civile, des scientifiques, des communautés locales, des ONG et des entreprises, entre autres, afin de réunir toutes les conditions du succès de la création et de la gestion d'aires marines protégées, et nous saluons à cette occasion le rôle décisif et exemplaire des gestionnaires de ces zones.

Nous reconnaissons que les aires marines protégées jouent un rôle important dans les politiques maritimes intégrées et la planification spatiale en mer. Nous encourageons la prise en compte des objectifs de conservation de la nature dans les activités se développant en mer.

Nous affirmons notre volonté de développer des mécanismes de financement durables répondant aux besoins d'une gestion effective des aires marines protégées et saluons le lancement d'une telle initiative pour la Méditerranée par les gouvernements monégasque, français et tunisien.

...Nous saluons et encourageons le développement des initiatives de la société civile qui soutiennent les travaux scientifiques, les processus de création d'aires marines protégées et appuient les gestionnaires. Au-delà du soutien financier apporté, nous reconnaissons que l'implication de la société civile participe à l'avènement d'une société pleinement consciente de l'enjeu marin pour l'humanité.

...Nous appuyons l'initiative pour un océan durable de la Convention sur la Diversité Biologique qui développe, notamment dans un cadre régional, un dialogue avec les acteurs de la pêche et nous encourageons plus largement l'organisation de dialogues et d'actions communes avec l'ensemble des usagers de la mer comme mode privilégié d'action.

...En appui de ces actions, nous soulignons l'importance d'apporter des soutiens techniques et financiers, bilatéraux comme multilatéraux, aux pays en développement et notamment aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en voie de développement, pour accompagner leurs actions de protection des milieux marins, de gestion durable des ressources halieutiques et de mise en place d'aires marines protégées.[...]



Philippe Martin, ministre de l'écologie, et Paul Giacobbi président du conseil exécutif de Corse.
(Photo Jean-Pierre Belzit)

Les limites de l'optimisme

Lors du sommet d'Ajaccio, on a évoqué la Convention sur la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR) - dont la France fait partie -, qui devait se réunir en Australie sur le thème des sanctuaires marins à créer et a exprimé le souhait qu'elle trouve une conclusion positive.

Depuis, la réunion a eu lieu (Le 1er novembre), et le moins que l'on puisse est qu'elle n'a pas tenu ses promesses. On en avait d'ailleurs pris l'habitude. Lors des rencontres précédentes, la Russie s'était opposée à toute initiative environnementale de préservation. La Nouvelle-Zélande, appuyée par les États-Unis, proposait de sanctuariser une aire de 1,25 million de kilomètres carrés en mer de Ross, une immense baie, côté Pacifique, sous juridiction néo-zélandaise. Mais le projet n'a pas obtenu l'appui unanime des participants au sommet. « Obtenir l'accord de chaque pays de la CCAMLR a toujours été un défi, mais l'élan grandissant en faveur de cette proposition donne de vraies raisons d'espérer que les derniers membres réfractaires finiront par donner leur accord », a néanmoins assuré le ministre néo-zélandais des affaires étrangères.

Avant le sommet, la Nouvelle-Zélande avait pourtant revu son projet initial et considérablement diminué la surface devant être sanctuarisée. Mais cela n'a pas suffi à convaincre la Russie et l'Ukraine, qui craindraient une trop forte réduction de leurs zones de pêche.

Il s'agit du troisième échec depuis 2012 pour la CCAMLR, l'instance créée en 1982 pour gérer les ressources marines du continent de glace en bonne partie préservé des activités humaines mais désormais menacé par le développement de la pêche et la navigation. La CCAMLR regroupe 24 États plus l'Union européenne. La France, l'Australie et l'Allemagne recommandaient de leur côté la création de sept aires marines protégées (AMP) côté océan indien, sur une étendue de 1,6 million de kilomètres carrés. Mais la Russie et la Chine s'y sont opposées, repoussant à l'automne 2014 de nouvelles consultations puisque la CCAMLR se réunit une fois par an et que toute décision en son sein est adoptée par consensus.

La ligne de démarcation est claire : tant que les intérêts nationaux primeront sur les démarches collectives, il sera difficile d'envisager une amélioration de la situation.